



quels sanction j'encoure!!!! please help me

Par **mimiche972**, le **28/08/2010** à **02:00**

bonjour, je ss salariée depuis 4ans dns une entreprise.
mon employeur a decouvert que j'utilisais abusivement le telephone professionnel (grace a un releve telephonique) elle m'en a touché mot par telephone ms je n'ai tjs pas eu droit a un entretien. je lui ai proposer de rembourser le prix de mes communications ça a été un refus. elle me fait juste savoir quel en a pas fini avec cette histoire et me fait comprendre quel n'a plus confiance.. que faire? cette situation etait ponctuelle je n'ai jamais eu d'antecedent j'ai tjs fais mon travail correctemen.

quel sanction j'encoure? serai-je licencier pr faute??

Par **Paul PERUISSET**, le **28/08/2010** à **07:48**

Bonjour,

Si l'employeur ne peut pas vous reprocher d'utiliser le téléphone de l'entreprise à des fins privées et pendant le temps de travail, en revanche un usage abusif peut néanmoins être sanctionné.

(Cassation sociale du 18 juin 2003 pourvoi n° 01-43.122)

Voir lien ci-dessous.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriJudi.do?oldAction=rechJuriJudi&idTexte=JURITEXT0000074548>

Cordialement,
Paul PÉRUISSET

Par **manix95**, le **28/02/2014** à **01:05**

Bonjour,

avec 3 collegues nous avons detourner des contenair en alluminium pour un prejudice de 14000 euros a la revente chez un ferrailleur.

L'enquette dure depuis 2007 et nous venons d'etre reconnu coupable de recel et abus de confiance et convoquer devant la 15 ieme chambre corectionelle du tribunal de bobigny le 18 mars prochain, mon casier est vierge.

Que peu t'il m'arriver?
Je travail en interim depuis peu.

Par **P.M.**, le **28/02/2014** à **08:59**

Bonjour,
Pour une meilleure compréhension, il serait préférable d'ouvrir un nouveau sujet...